



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021 A 19H00.**

**Présents :** Mme Hélène LE GOFF, M. Robert CHAPLAIS, Mme Claude GOTIAUX, M. Daniel LOUVEL, Mme Marie-Anne MASSELINE, M. Jean-Pierre LANGLAIS, Mme Maria HUET, M. Emmanuel DURAND, Mme Anne GESRET, M. Christophe LECLERC, Mme Elodie AUGEREAU, M. Didier LEVEAU, M. Thierry DUPONT, Mme Martine PUGEAUD, M. Jean-Philippe MERGAUX.

**Pouvoirs :**

M. Brahim DRIF donne pouvoir à M. Daniel LOUVEL  
Mme Anita ALLAIRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LANGLAIS  
Mme Samantha FILLOCQUE donne pouvoir à Mme Claude GOTIAUX

**Absents :** Mme Maryline HUBLIER, M. Joseph GENDRY, M. Brahim DRIF, Mme Patricia RIQUOIS, M. Kévin FLORET, Mme Anita ALLAIRE, Mme Samantha FILLOCQUE et Mme Sophie ETIENNE

**Ordre du jour :**

- Règlement de la salle des associations
- Délibération division des parcelles bâties
- Délibérations du personnel
- Délibération convention adhésion au service médecine du CDG
- Délibération vente des pommes
- Questions diverses

1) Règlement de la salle des associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le nouveau règlement pour la location de la salle des associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2) Délibération division des parcelles bâties

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de subordonner au régime de la déclaration préalable l'ensemble des divisions de propriété foncière comprise dans les zones du règlement (Uab, UBa et Nh).

3) Délibérations du personnel

**Embauche**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Madame Maëva DUMONT est employée en tant qu'adjoint administratif territorial, STAGIAIRE, elle effectuera une durée hebdomadaire de service à 35/35<sup>ème</sup>.

### **Rupture conventionnelle**

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuve le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;

Fixe la date de cessation définitive de fonctions ou date de fin de contrat au 30/11/2021.

Autorise madame le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec M. MENAGER.

#### 4) Délibération convention adhésion au service médecine du CDG

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas) autorise les centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service médecine est proposé aux collectivités et établissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de l'Eure.

#### 5) Vente de pommes à cidre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente de pomme à cidre à monsieur BOLE DU CHOMONT Gilbert.